



MAIRIE

SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 NOVEMBRE 2018**

Le conseil municipal a approuvé les tarifs communaux pour l'année 2019 et a décidé de reconduire les tarifs assainissement de 2018 pour l'année 2019.

le Conseil Municipal a approuvé l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour la somme globale de 290.50 €. Les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour la somme globale de 290.50 € pour insuffisance d'actif.

Le Conseil Municipal accepte la provision de 28 000 euros proposée par la SMACL, assurance de la collectivité dans le cadre de la dommage-ouvrage pour la réhabilitation de la salle des Noyers, pour les travaux à réaliser à la salle les Noyers, suite aux désordres constatés sur le carrelage et les infiltrations d'eau.

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder à l'association ESM Basket, une subvention exceptionnelle de 599 euros pour l'acquisition d'un panier de basket mobile, en réponse à leur demande.

Le Conseil Municipal a approuvé la convention n° 2018.ECL.0877 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'opération d'éclairage public au lotissement les Fontaines, fixant la participation de la commune à 100 % du montant des travaux estimé à 16 947.00 euros H.T.

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les marchés de travaux de réhabilitation et d'extension du restaurant scolaire et a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises mentionnées ci-dessous ainsi que tout document relatif à cette attribution de marché de travaux aux conditions financières évoquées :

Lots-corps d'état	Entreprises	Domiciliation	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Lot 1 : Terrassement – Démolition – Gros Oeuvre	MC BAT	19, rue Bunsen 85000 LA ROCHE-SUR-YON	72.562.78 €	87.075.34 €
Lot 2 : charpente bois – menuiseries intérieures et extérieures	CHARRIER SAS	Le Vivier STE FLORENCE 85140 ESSARTS EN BOCAGE	26.450.00 €	31.740.00 €
Lot 3 : couverture étanchéité	BATITECH	12, rue de la Gâtine ZA du Cormier 49000 CHOLET	12.546.30 €	15.055.56 €
Lot 4 : Cloisonnement – plafonds - isolation	BROSSET SARL	ZA les Landes Blanches 85480 FOUGERÉ	22.430.14 €	26.916.17 €

Lot 5 : revêtements de sols carrelage - faïence	CCV	Parc Polaris 9, rue de Grange 85111 CHANTONNAY	9.981.06 €	11.977.27 €
Lot 6 : revêtements de sols collés - peinture	EVPR SARL	ZA de l'Eraudière 85170 DOMPIERRE- SUR-YON	7.805.05 €	9.366.06 €
Lot 8 : plomberie – chauffage - ventilation	BREGEON MAUDET	Rue Johannes Gutenberg 85500 LES HERBIERS	13.898.40 €	16.678.08 €

Le lot n°7 – électricité, a été déclaré sans suite car il n'y a pas eu d'offres pour ce lot.

Le Conseil Municipal a approuvé l'état corrigé des redevances dues par GRDF pour l'année 2018, pour un montant total fixé à 480 €.

Le Conseil Municipal a approuvé la convention à intervenir avec les bénévoles. En effet, la municipalité de St Martin des Noyers souhaite avoir recours à des bénévoles au restaurant scolaire pour aider pendant le service et accompagner à la surveillance des enfants en collaboration avec les agents.

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer la somme de 300 euros au Département de l'Aude suite aux intempéries du 15 octobre dernier. Les dons seraient affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés au sein des communes.

Monsieur Jérémy CONNIL, conseiller municipal est nommé référent PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) auprès de la CCPC, pour la commune de Saint Martin-des-Noyers.

Monsieur Jérémy CONNIL, conseiller municipal est nommé membre de la commission de contrôle des listes électorales, instituée à compter du 10 janvier 2019 jusqu'aux prochaines élections municipales de mars 2020. Ces commissions ont pour mission d'examiner les recours administratifs formulés par les électeurs préalablement à tout recours contentieux contre les décisions prises par le maire à leur rencontre et de s'assurer de la régularité des listes électorales.

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 23 novembre 2018.
Le Maire,
Signé Daniel MENANTEAU

